



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
4 AVRIL 2017**

- PRÉSENTS** : M. P. MEYLAN, Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes M. GAY et I. GIANNATTASIO
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON et O. OBERSON
M. P. BOUVIER, Maire
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mmes M. CONRAD, C. DUBELLY HATINGUAIS et V. MORON
M. B. SCHOPFER
M. X. BEUCHAT, Adjoint

M. le Président ouvre la séance à 20h05.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 8 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 28 février 2017, **M. le Président** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 22 février dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), concernant la participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « la Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de cette décision.

b) Bureau du Conseil municipal

M. le Président rappelle que l'élection du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 aura lieu lors de la prochaine séance (9 mai 2017). Il se tient volontiers à disposition pour toute information complémentaire que les membres intéressés pourraient souhaiter.

4. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) TPG

M. Bouvier communique avoir reçu la confirmation des travaux devant être effectués pour l'installation des arrêts de bus sur la route de Chancy (Passeiry et Avusy). Ceux-ci devraient débiter prochainement (avant Pâques) et devraient être terminés fin mai.

b) Police

M. Bouvier mentionne le rendez-vous de l'Exécutif avec le Maréchal du poste de police de Lancy-Onex ainsi que la réunion qui a suivi, sur site, en présence des flotiers et d'un responsable de la Brigade sécurité routière au sujet, entre autres, de la mise en œuvre de nouveaux radars.

Les trois points névralgiques indiqués par la Commune sont :

- Route de Chancy, à la hauteur de la station-service,
- Route de Bellegarde, entre les n° 100 et 130;
- Route de Valleiry, entre les n° 33 et 52.

Le service de police explique que lorsqu'il place un radar mobile sur la route de Chancy (dernier relevé datant de 2012-2013), il ne peut être dissimulé et de fait est totalement inutile.

En revanche, après une mise en conformité de la signalisation du village, des contrôles ponctuels seront réalisables. Un rapport doit par ailleurs être établi afin de communiquer les manquements de panneaux à la DGT et permettre de verbaliser sans possibilité de recours. Si les radars mobiles sont fructueux, il sera alors envisagé d'en installer des fixes.

L'idée première était de profiter du reprofilage de la route de Valleiry et des travaux relatifs au trottoir sur la route de Bellegarde pour effectuer ces installations. Selon M. Caumel de la DGT, cela semble difficile au niveau des délais.

Le dossier rédigé par les services de police sera évidemment transmis à la DGT, ayant pour l'instant plutôt tendance à refuser une signalétique trop importante et visuellement polluante. Ceci étant, la Commune attend l'application de la loi sur la circulation routière, quand bien même elle reconnaît effectivement un côté inesthétique à l'implantation de nombreux panneaux.

M. Bono souligne et approuve ce dernier point. Mais il indique aussi que les chauffards connaissent vraisemblablement la loi et précisément comment faire opposition à la verbalisation d'une vitesse excessive, ce qui indirectement cautionne ce type de comportement.

M. Bouvier s'engage à informer le Conseil municipal de la suite qui sera donnée par la DGT au rapport de la police.

M. Merlon suggère en outre de limiter la route de Chancy à 60km à la hauteur de la station-service et de l'entrée au Cannelet, car il trouve ce secteur très dangereux.

c) Immeuble communal - Route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier signale que la rénovation des appartements est terminée. En respect de la politique du logement de Chancy, la Régie se charge de louer les 4 appartements vacants.

En outre, il mentionne que les loyers ne seront pas augmentés avant la fin des travaux de rehaussement à cause des nuisances sonores de ceux-ci.

d) Route de contournement

M. Bouvier commente brièvement les commentaires faits à ce sujet lors du Conseil d'Etat durant lequel le crédit d'étude de CHF 300'000.-- a été accepté par 52 oui, (31 non provenant des Socialistes et des Verts).

M. Bouvier a écrit un courrier afin de remercier M. Luc Barthassat pour son soutien et indiquer que la Commune souhaite être impliquée le plus rapidement possible dans ce groupe de travail. L'urbaniste ayant déjà œuvré sur ce dossier à l'époque, (2012-2013) a repris contact par courriel et se tient à disposition pour sa poursuite.

e) Mobilité douce dans la région

M. Bouvier évoque la réunion organisée à Archamps, en présence des Autorités suisses et françaises de la région au sujet de la mobilité douce et du développement des pistes cyclables, à laquelle il a été convié suite à sa récente entrevue avec M. Mugnier (Maire de Valleiry).

M. Bouvier a profité de la présence de tous et a fixé une séance le 23 mai prochain afin d'étudier la Via Rhôna. En effet, cette voie cyclable de 880 km devrait relier Bâle à Marseille, mais il manque un tronçon de 600 m ... entre Chancy et Valleiry ! En effet, les exigences « Via Rhôna » sont assez complexes (financement, dénivelé, revêtement de la chaussée...) et les Autorités suisses et françaises n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur ce bout de tracé à créer, notamment car le passage près de Vers-Vaux comporte une pente de plus de 3%, mais que la circulation est trop dangereuse sur la route de Valleiry.

f) Clés électroniques

M. Bouvier annonce que la mise en passe électronique des bâtiments communaux (budget de CHF 70'000.-- accepté) va se faire avant la rentrée scolaire 2017-2018 et débiter par la salle communale, l'école et le parascolaire. Le choix de la Commune s'est porté sur le groupe Assa Abloy et le système « e-clic ».

Il explique brièvement que certaines portes seront « sur horloge », que celles des salles de classes seront sécurisées pour qu'elles soient toujours ouvrables par les enfants depuis l'intérieur (même si verrouillées depuis l'extérieur) et que toute cette mise en passe facilitera grandement la gestion des clés lors des locations.

g) Action covoiturage

M. Bouvier rappelle la discussion au sujet du covoiturage lors du dernier Conseil municipal et indique que la date retenue pour cette opération coup de poing est le 12 mai 2017. Il espère que tous(tes) les Conseillers(ères) municipaux(ales) seront présents(tes) de 7h00 à 8h30-9h00 conformément à leurs dires.

Les îlotiers seront également présents.

h) Tableau interactif dans les classes

M. Bouvier stipule que les enseignants ont choisi le matériel qui sera installé conformément aux directives du Canton et selon le budget accepté. A la prochaine rentrée scolaire, les 10 classes seront équipées et cette installation sera partiellement cofinancée par le Canton (DIP).

i) ChancyLien

M. Hugon tient à remercier tous les intervenants ayant participé à l'élaboration du ChancyLien.

j) Assemblée générale du Jardin Robinson

M. Hugon remercie **M. Cal Suarez** pour sa participation et rapporte que le Comité est content du nouvel arrêt de bus. Il regrette le manque de visibilité de cette association et estime que vu la proximité de Chancy, il faut absolument que la communication soit plus percutante.

MM. Hugon et **Cal Suarez** relèvent le caractère très investi des éducateurs et rappellent que tout le travail administratif est effectué bénévolement par les membres du Comité. Ils soulignent également que la plupart des jeunes continue à s'investir au sein de l'association après avoir dépassé l'âge de fréquentation.

k) Projet Miam

M. Hugon mentionne que le potager éducatif « Miam » a été inauguré et que les inscriptions semblent être nombreuses.

M. Merlon demande si le parascolaire pourrait être ouvert pour utiliser les toilettes.

M. Bouvier répond clairement par la négative, ce bâtiment étant exclusivement dévolu aux activités du restaurant scolaire et à celles du GIAP. Il indique par ailleurs que les WC publics à l'arrière de la salle communale ne seront finalement pas réalisés, car au-delà du coût élevé, ils ne seront pas aux normes pour les poussettes et/ou handicapés. L'installation de toilettes sèches

derrière la salle communale est pour l'instant à l'étude; elles devraient être opérationnelles d'ici cet été.

l) Loxx et FASe

M. Hugon mentionne qu'un bilan d'activités sera fait avec les jeunes sortant du Loxx, en présence de la FASe et auprès de la commission des affaires sociales, sports et loisirs.

5. PRÉSENTATION DES COMPTES 2016

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier commente très brièvement les comptes transmis aux Conseillers(ères) municipaux(ales).

Il mentionne notamment l'excédent de revenus d'un peu plus de CHF 486'000.--, précisant qu'il reste exceptionnel même si c'est la deuxième année de suite que la Commune est dans ce cas.

M. Bouvier propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances se tenant le 6 avril 2017.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 8 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Giannattasio indique qu'une séance aura lieu le 25 avril prochain. Le bilan cité plus haut par **M. Hugon** aura lieu en mai.

Les commissaires vont également rencontrer M. Yves Perrot du CAD, centre d'animation pour retraités, qui pourrait les orienter sur les différents moyens de dynamiser un groupe de personnes âgées.

b) Commission des finances

M. Bono confirme la séance qui se tiendra le 6 avril 2017.

c) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Giannattasio relate succinctement l'unique lettre de « doléances » reçue à laquelle la commission ne manquera pas de répondre et communique que le journal publié ce mois est globalement très apprécié.

d) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan mentionne une proposition reçue d'un habitant concernant l'installation de bancs publics sur les chemins piétons de Chancy. Il trouve l'idée intéressante et elle sera étudiée par la commission qui va d'ailleurs également se pencher sur l'ensemble du réseau piétonnier du village.

Kiosque

M. Bouvier indique que la rencontre de l'exploitant potentiel aura lieu le 25 avril à 16h00.

M. Cal Suarez suggère un partage des attentes entre l'exploitant et la Commune, ce qui suppose l'établissement d'un cahier des charges.

M. Bouvier précise les dimensions du kiosque d'Aire-la-Ville (7.50 x 7.50) soit 12 m² de cuisine, 25 m² de salle, 19 m² pour le local technique et les WC (soit un total de 56 m²), dont seule la salle est actuellement jugée trop petite.

Entretien du chemin des Lys

M. Merlon demande qui se charge de l'entretien du chemin des Lys puisqu'il comporte une servitude de passage à pied en faveur de la Commune. Il indique que lors de sa récente Assemblée générale, la copropriété a accepté la pose des pieds verts au sol.

Poubelle caninette

M. Merlon mentionne que la poubelle « caninette » du chemin des Raclerets déborde régulièrement.

A ce sujet, **Mme Giannattasio** relève que les gens jettent également des papiers dans cette poubelle et suggère que l'on en installe une supplémentaire à la hauteur du bateau, ce qui pourrait limiter les déjections canines non ramassées.

Extension scolaire

M. Merlon rapporte que les toilettes de l'extension scolaire seraient trop petites.

M. Meylan confirme qu'elles sont aux normes pour les âges concernés.

Nuisances sonores

M. Cal Suarez signale qu'une moto passe fréquemment outre la barrière, à 5h du matin, et que le pot de ce véhicule ne doit pas être aux normes pour être aussi bruyant. Il demande s'il est possible de faire faire un contrôle.

M. le Président lève la séance à 21h30.

Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan

Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party

La Secrétaire
Joëlle Noverraz